

Démarche : TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - financement d'un environnement d'accès aux services numériques des écoles publiques pour des opérations réalisées après le 18 mai 2022

Organisme : Mission Projets numériques pour l'Education

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

INFORMATIONS NECESSAIRES avant de débiter :

- Le numéro de SIRET de la commune /EPCI/SIVOS
- Le numéro du dossier reçu à l'issue de l'étape 1 : "Ressources Numériques - Candidature et validation technique par le Rectorat"

DOCUMENTS OBLIGATOIRES avant de débiter :

- La délibération de l'assemblée délibérante compétente, faisant apparaître le souhait de rentrer dans le dispositif TNE
- L'attestation du Maire, du Président de l'EPCI ou du SIVOS, du fonctionnement et mise en service de l'environnement d'accès aux services numériques
- La/les facture(s) d'acquisition de l'environnement d'accès aux services numériques

LIEN AVEC L'ETAPE 1 - Ressources Numériques - Candidature et validation technique par le Rectorat

POURQUOI FAIRE UN LIEN AVEC LA PREMIERE ETAPE

Cette information est importante, pour vous éviter de renvoyer des documents ou informations que vous avez déjà transmis lors de l'initialisation de votre demande d'entrée dans le dispositif TNE

Numéro du dossier de l'étape 1 (Ressources Numériques - Candidature et validation technique par le Rectorat)

NOMBRE D'ECOLES PUBLIQUES EQUIPEES - Informations nécessaires pour les indicateurs demandés par la Banque des Territoires

TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - finan

Nombre d'écoles publiques équipées à un environnement d'accès aux services numériques

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1

☐ 2

☐ 3

☐ 4

MONTANT TOTAL (HT) DE LA DEPENSE - Montant de la subvention pour une opération réalisée après le 18 mai 2022

POUR INFORMATION : Action éligible TNE et pouvant bénéficier de subventions

Doter les écoles d'un système d'information, accessible par internet et sur tout type de support (ordinateur, smartphone...) permettant aux élèves, aux familles, aux personnels enseignants et non enseignants d'avoir accès à des services numériques et des informations (un cahier de texte en ligne, un cahier de vie numérique, un espace de communication, des outils de publication permettant de développer les usages des élèves, l'accès à des ressources pédagogiques).

Cette acquisition concerne ? :

----> les écoles qui ne disposent pas encore d'un Espace Numérique de Travail ? ;

----> les écoles qui sont équipées d'un Espace Numérique de Travail et qui souhaiteraient en changer.

=> Pour ce type de ressources, il est préconisé de se doter d'une application qui offre des fonctionnalités permettant ? :

---> d'assurer la continuité pédagogique sur le cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) ? ;

---> aux familles ayant des enfants scolarisés dans l'élémentaire et au collège d'avoir un seul compte de connexion pour avoir une visibilité sur l'ensemble des enfants scolarisés jusqu'au collège inclus ? ;

---> à la collectivité de pouvoir diffuser des informations auprès des familles, moyennant un accord préalable de ces dernières.

MONTANT TOTAL (HT) DE LA DEPENSE

MONTANT DE LA SUBVENTION Banque des Territoires, instruite et versée par le Département de la Vienne

Un co-financement minimum obligatoire de 50% est exigé de la part de la commune de l'EPCI ou du SIVOS pour pouvoir bénéficier de la subvention France 2030

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Délibération de l'assemblée délibérante compétente, faisant apparaître le souhait de rentrer dans le dispositif TNE

A joindre obligatoirement, en plus de la lettre de mandat qui a déjà été demandée lors de la première étape. Ces deux documents seront transmis à la Banque des Territoires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - finan

Document qui sera transmis à la Banque des Territoires

Factures acquittées d'acquisition d'un environnement d'accès aux services numériques

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Factures acquittées d'acquisition d'un environnement d'accès aux services numériques

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Factures acquittées d'acquisition d'un environnement d'accès aux services numériques

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Factures acquittées d'acquisition d'un environnement d'accès aux services numériques

CUMUL AVEC UN AUTRE VOLET "ACTIV'"

ENVISAGEZ-VOUS DE SOLLICITER L'AIDE DEPARTEMENTALE SUR UN AUTRE VOLET D'ACTIV'?

Possibilité de cumul avec les autres volets du dispositif ACTIV' dans le respect de la participation minimale du maître d'ouvrage (respect des 20% minimum de fonds propre dans le plan de financement).

Exemple : dépense de 1000 € HT

- Subventions ETAT TNE versées par le Département (collectivité cheffe de file) : 500 €

- Fonds propres minimums de la commune : 200 €

- Subventions ACTIV' possibles : $1000 - 500 - 200 = 300$ €

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ NON

☐ OUI (ACTIV'3, ACTIV'2)

COORDONNEES BANCAIRES : dans l'hypothèse où ces informations ont changé depuis votre dernière demande d'aide auprès du Département de la Vienne

Note

Les champs suivants sont à renseigner uniquement si vous avez changé de coordonnées bancaires depuis votre dernière demande d'aide auprès du Département de la Vienne.

Iban

bic

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB